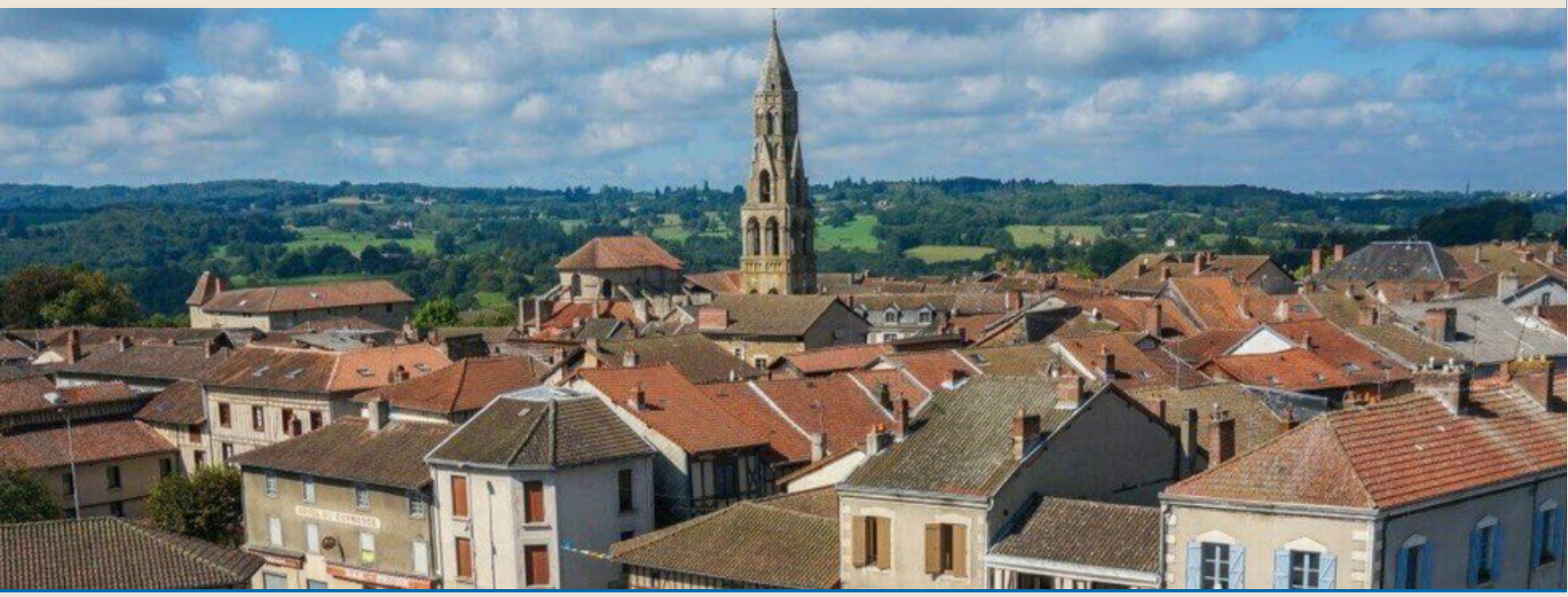

APPEL A CANDIDATURE

DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Saint-Léonard-de-Noblat

Saint Léonard de Noblat
une ville à vivre

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

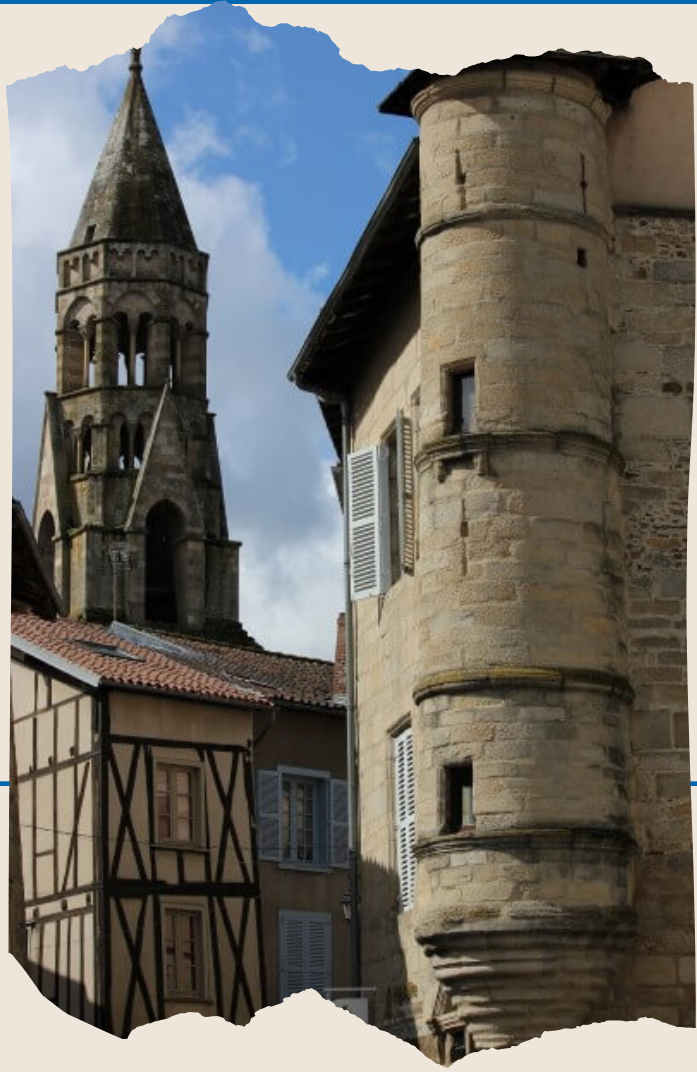

La commune de **Saint-Léonard-de-Noblat est lauréate** du dispositif **Petites Villes de Demain** depuis 2020. La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'une **stratégie de revitalisation.**

Le **marché hebdomadaire étant un des leviers de dynamisation** du territoire et une **source d'approvisionnement** pour la population, elle souhaite **le pérenniser et le développer.**

Cette démarche a pour **objectif d'identifier de nouveaux exposants** souhaitant bénéficier d'un emplacement sur le marché.

Il s'agit pour la commune de **densifier et diversifier l'offre déjà existante** notamment en matière de **produits locaux, artisanaux, d'alimentation et de petite restauration.**

LA COMMUNE

Saint-Léonard de Noblat est un **chef-lieu de canton** situé dans le **département de la Haute-Vienne** en Nouvelle-Aquitaine. Au pied de la montagne Limousine, **entre Limoges et le Lac de Vassivière**, la commune possède environ **4 800 habitants.**

Centre-bourg principal de la Communauté de Communes de Noblat qui compte 12000 habitants, elle joue un **rôle de centralité important.**

Onzième ville du département par sa démographie, elle est identifiée comme la quatrième en termes de **services aux publics** (garderie, école, collège, lycée, gendarmerie, poste, maison « France Services », hôpital). La commune dispose également **d'équipements sportifs et culturels** (stades, gymnases, complexe aquatique, bibliothèque, cinéma, école de musique, etc.)

L'offre commerciale de la commune est diversifiée : commerces alimentaires, équipements de la personne et de la maison, cafés, hôtels-restaurants, loisirs, etc. **Plus de 120 commerçants** sédentaires sont installés dont **85 dans le centre-ville.**

La cité, d'allure **médiévale** au **patrimoine bâti préservé**, groupe ses maisons autour de sa **remarquable Collégiale** romane, inscrite depuis 1998 au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO** au titre des **Chemins de Saint-Jacques.**

Un des **« Plus Beaux Détours de France »,** Saint-Léonard-de-Noblat attire de **nombreux touristes chaque année.**

LE MARCHÉ

Le **marché hebdomadaire** de la commune se tient **les samedis matin** sur **plusieurs emplacements** : la Place de la République, la Place Wilson, rue de la Fraternité et la Place Gay Lussac… Ces différentes places, situées en **cœur de bourg,** bénéficient de la **proximité de nombreux commerces et services** sédentaires.
Le marché regroupe environ **35 exposants**, dont une quinzaine de permanents, qui proposent des **produits alimentaires** : escargots, volailles/foie gras, primeur et maraicher, fromages, pain, charcuterie, miel, huile d'olive, œufs, fruits, poissons, plants, bière, etc.

Les **emplacements** se situent **en extérieur** et disposent d'une **alimentation électrique**. Les stands proposés aux exposants varient d'**1 à 6 mètres linéaires.**
Souhaitant s'adapter au mieux au besoin des exposants, la commune propose des **emplacements à l'année, au semestre, au trimestre ou à la venue.**
Le **tarif des droits de place** actuellement fixé est de : **40 €/ml pour un forfait annuel, 21 €/ml pour semestriel, 11 €/ml trimestriel, 1 €/ml à la venue (tarifs 2023).**
Appréciant ce marché et souhaitant son développement, les commerçants déjà présents sont **favorables à l'implantation de nouveaux exposants.**

EXPOSANTS RECHERCHÉS

En complément des producteurs-commerçants déjà présents sur le marché et de l'offre de commerces sédentaires, la commune souhaite accueillir de nouveaux **producteurs locaux, restaurateurs ambulants, commerçants proposant des produits artisanaux alimentaires** (biscuits, confiseries, pâtisseries, produits d'épicerie, etc.) **ou non alimentaires** (plants, fleurs, etc.). Le caractère concurrentiel des produits proposés avec l'offre existante sera étudié.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour **déposer une candidature** les exposants intéressés doivent **contacter les services techniques de la commune** par mail : technique@ville-saint-leonard.fr ou par téléphone : 05 55 56 10 90

Lors de l'inscription, ils devront **fournir** : une carte permettant l'exercice d'une activité ambulante commerciale ou artisanale, un extrait kbis de – de 3 mois, une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

L'autorisation d'occupation d'un emplacement sera délivrée par les services techniques à l'exposant dans le **respect du règlement des marchés de la commune.** Ce règlement, mentionnant l'ensemble des règles d'occupation, tarifs et conditions pratiques de l'exploitation de l'emplacement pourra être transmis aux candidats.

CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats intéressés sont invités à prendre contact avec Nathalie Garant, manager de commerce à la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, par téléphone 06 17 20 69 69 ou par mail : nathalie.garant@ville-saint-leonard.fr.

SAINT LÉONARD DE NOBLAT
une ville à vivre